

GARANTIES COMMERCIALES

Les présentes Mentions Légales de Garanties commerciales s'appliquent à toute les ventes de produits réalisées par notre Société, aux bénéfices des particuliers, sans préjudice de nos CGV et des garanties légales.

• Durée :

La durée de garantie (mécanisme, traitement de surface) est consentie pour une durée de 5 ans. (Sauf coups et rayures au delà de 10 jours après la date de livraison, demande faite par lettre avec A.R au fournisseur)

La durée de garantie (toile, lambrequin) est consentie pour une durée de 2 ans Telya III ou 5 ans Telya II et TIBELLY (sauf trous et coupures, au delà de 10 jours après la date de livraison, stockage ou utilisation entraînant des salissures due à la pollution, demande faite par lettre avec A.R au fournisseur)

La durée de garantie moteur tubulaire est consentie pour une durée de 5 ans, pour une installation conforme à la norme NFC 15-100

La durée de garantie vérin est consentie pour une durée de 3 ans, pour une installation conforme à la norme NFC 15-100

La durée de garantie automatisme est consentie pour une durée de 2 ans, pour une installation conforme à la norme NFC 15-100

La durée de garantie panneaux PV est consentie pour une durée de 12 ans, pour une installation conforme à la norme C15-712-1 de l'UTE.

La durée de garantie micro-onduleur est consentie pour une durée de 12 ans, pour une installation conforme à la norme C15-712-1 de l'UTE.

La durée de garantie boîtier AC et la passerelle est consentie pour une durée de 2 ans, pour une installation conforme à la norme C15-712-1 de l'UTE.

La durée de garantie ruban de LED est consentie pour une durée de 2 ans.

Au delà de cette période de garantie, ces pièces sont payantes.

La durée de garantie (main d'œuvre), est consentie pour une durée déterminé par le fournisseur spécifié sur les CGV.

La période de garantie court à compter de la date de livraison du produit (date mentionnée sur le bon de livraison).

Toutes demandes de pièces manquantes doit être réaliser sous 10 jours après la date de livraison.

Aucune indemnité ne sera accordée pour toute réclamation concernant un dysfonctionnement entraînant une intervention SAV garanti ou non garanti.

La non utilisation du produit ne peut entrainer aucune demande d'indemnisation. Le délai d'intervention du service après vente est fixé en fonction du planning des techniciens et de la procédure établie.

ATTENTION : aucune demande de SAV ne sera prise en compte dans le cas d'achat en braderie (prix figurant sur la preuve d'achat). La garantie s'applique que sur la présentation de la preuve d'achat.

• Modalité d'application de la garantie :

Pour faire l'objet d'un accord de prise en charge sous garantie, le produit doit avoir été installé conformément et n'avoir fait l'objet d'aucune utilisation anormale telle que :

- Entretien insuffisant ou non conforme aux préconisations de la notice de pose.
- Utilisation des produits de nettoyage corrosifs ou abrasifs.
- Choc, casse ou fausse Manœuvre.
- Dégradation par des corps étrangers (sables, limailles, etc.)
- Dégradation suite au raccordement à une ligne électrique non-conforme.

Cette liste n'étant pas exhaustive, pour connaître la liste des incidents «susceptibles de déclencher la garantie» et ceux «excluant la garantie» veuillez consulter les encarts ci-dessous.

La garantie est limitée à la remise en état ou au remplacement de la pièce reconnue défectueuse ou responsable du mauvais fonctionnement de l'appareil, par une pièce identique ou équivalente.

La garantie ne couvre, en aucun cas, les frais de déplacement et les dommages directs et indirects. Elle ne prend également pas en charge les frais de dépose et repose du produit objet de la demande de garantie excepté dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie légale des vices cachés.

• Expertise et intervention fabricant :

Toute expertise nécessitant le déplacement de nos techniciens est payante : 199€ TTC*. Si le problème est lié directement au produit sous la garantie, la somme sera intégralement remboursée.

Pour l'expertise de composants pouvant être envoyés : moteur, automatisme, télécommande.

• Avant intervention d'un technicien :

Tout accessoire étranger au produit d'origine pouvant gêner ou mettre en cause la sécurité de nos techniciens lors de l'intervention devra être démonté par l'installateur ou l'utilisateur avant la remise en état du produit.

Tout produit (store banne) installé au-delà de 2m80 du sol ou sur véranda devra être déposé puis reposé à la charge du client pour l'intervention des techniciens.

Incident susceptibles de déclencher la Garantie

Défauts constatés	Type d'incidents	Commentaires
Général	Pièces défectueuses	-
	Toiles défectueuses	-
	Moteur, vérin défectueux	Cas où le dysfonctionnement proviendrait d'un défaut de fabrication
	Panneaux PV, micro-onduleurs	Cas où le dysfonctionnement proviendrait d'un défaut de fabrication
	Automatisme défectueux	Télécommande, récepteur automatisme, capteur vent, capteur vent soleil
	Défauts de matière	Bavures, manque de matière, fissures, craquelures, déformations
	Défauts de finition	Défauts de laquage, teintes.

Causes d'exclusion de la Garantie

Défauts constatés	Type d'incidents	Commentaires
Général	Composants défectueux	Suite à une installation ou une utilisation non-conforme
	Produits bradés	Salissures, dégradation liées à différents facteurs de pollutions
	Usure normale du produit	Rayures, manque de pièces, salissures, accrocs et déchirures de l'acquisition d'un produit sans son emballage d'origine
	Tout litige de choc	Liées à toute négligence, vandalisme, chute d'objet, brûlures quelconques, vent violents, nettoyage avec un produit non conforme
	Les dégradations	Liées à toute négligence, vandalisme, chute d'objet, brûlures quelconques, vent violents, nettoyage de la toile avec un produit non conforme.
	Toiles	Les phénomènes de plis gaufrage, de déchirures ou trous inhérents à la texture de la fibre.
	Réglages	Réglages de fin de course, bras, toile et d'inclinaison ou tout autre réglage.
	Produits modifiés	Adjonction ou remplacement de pièces autres que celles vendues par le fournisseur.
	Utilisation professionnelle du produit.	La garantie ne s'applique pas aux Produits vendus à des professionnels ou pour un usage professionnel.
	Produits stockés en milieu humide.	Détérioration possible des composants électriques, moteur, vérin, LED, automatisme

Mentions légales de garantie disponible en téléchargement sur notre site internet ou à la demande.